

1 2 3

COLLECTE ENCOMBRANTS

2024



→ LES RÈGLES À RESPECTER

Sont acceptés les produits encombrants, qui en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des déchets résiduels, provenant de la consommation courante des ménages et devenus hors d'usage (tels que : meubles et mobiliers divers, literie, matelas, sommier)... dont le poids n'excède pas 25 kg.

Maximum autorisé: 1m³.



CALENDRIER DES COLLECTES 2024

Le ramassage a lieu uniquement les 1er et 3e jeudis de chaque mois.

ATTENTION!

Tout dépôt en dehors de ces créneaux est passible d'amende.

JAN. 4 18	FÉV. 1ER 15	MARS 7 21	AVRIL 4 18
MAI 2 16	JUIN 6 20	JUIL. 4 18	AOÛT 1 ^{ER} 15
SEP. 5 19	OCT. 3 17	NOV. 7 21	DÉC. 5 19

Les déchets verts font l'objet d'une collecte spéciale (voir au dos).

Pour tout renseignement complémentaire sur la gestion de vos déchets :

SIETREM: 0 800 770 061 info@sietrem.fr www.sietrem.fr - 1 # sietrem





→ SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES

Z.A. La Courtillère 3, rue du Grand Pommeraye 77400 Saint-Thibault-des-Vignes

CHANTELOUP-EN-BRIE

Z.A.C. du Chêne Saint Fiacre 8, rue des Temps Modernes 77600 Chanteloup-en-Brie

CROISSY-BEAUBOURG

Z.A. Pariest - rue des Vieilles Vignes 77183 Croissy-Beaubourg

CHELLES

Z.A. de la Tuilerie - rue de la Briqueterie 77500 Chelles

NOISIEL

Parc d'activités de la Mare Blanche 14 bis rue de la Mare Blanche 77186 Noisiel

A NOTER

- Consultez les horaires d'ouverture et la liste des déchets autorisés
- Se munir :
 d'une pièce d'indentité
 et d'un justificatif de domicile
 ou du badge d'accès



